



COMMUNE D'ORON

AVIS A LA POPULATION

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

Conformément aux dispositions du règlement et en application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30 août 2022 (LPrPNP), la Municipalité de la Commune d'Oron informe la population de la demande suivante.

Propriété de : Vauthey Nicolas et Virginie
Situation : Chemin Pré du Château – 1607 Palézieux-Village
Parcelle(s) RF n° : 391

Demande d'abattage :

- 4 frênes
- 3 pruneliers

Motif invoqué : risque phytosanitaire

Plantations compensatoires proposées par les propriétaires :

- 1 cerisier du Japon
- 1 lilas commun
- 1 hêtre de Perse
- 1 chêne rouvre
- 1 alisier blanc
- 1 érable plane
- 1 hêtre commun
- 1 amélanchier lisse

Le présent avis est affiché 30 jours du 23 juin au 22 juillet 2026.

Les observations et oppositions doivent être adressées par courrier au **Bureau technique – Le Bourg 9, 1610 Oron-la-Ville** au plus tard le dernier jour d'enquête, le timbre postal faisant foi. Elles doivent mentionner lisiblement le nom et l'adresse exacte de l'auteur, ainsi qu'être datées et signées.

La Municipalité